S.E.L.A.S. TEBOUL Eric

8 décembre 2025, transformation sans dissolution

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le réseau privé sécurisé des commissaires de justice, considérée comme complète le 2 décembre 2025, et en l'absence d'opposition du Président de la Chambre nationale des commissaires de justice,

La transformation en société d'exercice libéral par actions simplifiée de la société civile professionnelle « Eric Teboul, huissier de justice associé », titulaire d'un office de commissaire de justice à la résidence d'Auxerre (Yonne), a pris effet.

La dénomination sociale de la société est ainsi modifiée: "SELAS TEBOUL Eric".

Commissaire(s) de justice exerçant au sein de la structure :
TEBOUL Eric

{post-content}

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)